



Suite a une fin de cdd ils me font du chantage.

Par **yoanni**, le **04/09/2013** à **23:50**

Bonjour,

Je rencontre un énorme souci, j'ai travaillé en cdd saisonnier 3 mois et demi, par la suite ils m'ont proposer divers contrat partiel genre 12h, 16h etc que j'ai refuser car je ne souhaiter pas continuer dans cette entreprise.et encore moins pour un partiel.

Mon cdd finissait un samedi étant pâtissier ils m'on supplier de venir travailler le dimanche pour les dépanner, j'ai accepter.

Énorme erreur de ma part et mauvaise fois de leur part, car lors du solde de tous compte , ils voulais me prolonger le contrat , j'ai de nouveau refusé , et la ! Ils me disent comme j'ai travaillé dimanche sans contrat équivaut a un cdi en temps complet! Chose qu'ils ne voulais pas d'où les propositions de temps partiel. Je ne veux pas continuer chez eux et respecter mon fin de cdd mais j'ai un couteaux sous la gorge avec se fameux dimanche travaillé pour sois disant les dépanner.....

Qu'es ce que je peux faieres, mes recours ? Aidez moi s'il vous plaît .

Je vous remercie

Cordialement

Par **janus2fr**, le **05/09/2013** à **07:53**

Bonjour,

Effectivement, le code du travail prévoit que :

[citation]Article L1243-11 En savoir plus sur cet article...

Lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.

Le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée

déterminée.

La durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.[/citation]

Donc puisque vous avez continué de travailler après le terme du CDD, vous êtes censé être en CDI.

Pour quitter cet emploi, il vous faut alors démissionner.

Par **P.M.**, le **05/09/2013** à **08:23**

Bonjour,

Je précise que si l'employeur veut invoquer cela, vous seriez en CDI à temps plein et que donc la proposition de temps partiel par l'employeur ne tient pas...

Par ailleurs, on ne sait pas si vous travaillez encore dans cette entreprise...